



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 août 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 d) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil
subsidaire de la Commission, y compris les
activités des institutions régionales:**

Environnement et développement

Projet de résolution

Auteur: Thaïlande

Coauteur: Kazakhstan

Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Prenant note du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons¹ »,

Rappelant la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013, qui a invité notamment les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, y compris dans le cadre de réunions régionales annuelles²,

Rappelant également la résolution 69/1 de la Commission relative à un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable de l'Asie et du Pacifique,

Se félicitant de la première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenue à Pattaya (Thaïlande) du 19 au 21 mai 2014,

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

² Voir résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 13.

1. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ces questions;

b) De convoquer, sans préjudice des résultats du mécanisme de consultation intergouvernemental, la deuxième session du Forum consécutivement à la soixante et onzième session de la Commission;

c) De mener une étude et une analyse relatives aux incidences programmatiques, organisationnelles et budgétaires de la création d'un nouveau comité de la science, de la technologie et de l'innovation et d'un nouveau comité sur le financement pour le développement, ayant à l'esprit le processus de mise en œuvre de la résolution 69/1 de la Commission, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les résultats obtenus.
